

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2010 A 18 H 30

Le vingt cinq juin deux mille dix à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Mme BACH Claudette, MM. BOISSEL Serge, CAGNAC Christian, DAYMA Antonin, DOLO Stéphane, LINON Serge, Mlle MARTINEZ Christel, MM MESSAL Guy, PINSARD Paul, ROUZIES Jean-Claude et SEGUY Jean-Luc.

Absentes excusées : Mme COUREAU Aline, Mme MARTY Marie-Christine, Mme MIREY Manuelle.

Mme BACH Claudette est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle les observations sur le compte rendu du 4 juin 2010.

Aucune observation n'est faite et le compte rendu est approuvé à l'unanimité des 11 élus présents

Il rend compte des décisions par délégation prises depuis la dernière séance.

A savoir : *

en date du 9 juin 2010, révision des loyers au 1^{er} juillet 2010 des logements communaux et des garages de la résidence des Marronniers.

En date du 14 juin 2010, validation du devis de la **SARL LAFAGE à CAHORS** pour l'achat de matériel de lavage et balayage pour un montant total se 9889,32 € HT soit 11 824,63 € TTC.

- Une SCUBTEC ALTO 553 BL COMBI pour un montant HT de 5 500,60 €
- Un kit dilution MCE ALTO pour un montant HT de 445,90 €
- Une autolavaveuse RA 35B COLUMBUS pour un montant HT de 2 212,32 €
- Une balayeuse ALTO FLOORTEC 350B pour un montant HT de 1 830.50 €

1. Attribution marché de fournitures : équipement signalétique

Une consultation a été faite auprès de « marchéonline.com », pour la publication des MAPAS de moins de 90 000 € HT.

Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 20 mai 2010 pour une remise des offres le 3 juin 2010 à 12 h pour le marché de fournitures : équipement de signalétique : numéro de maison, panneaux et plaques de rues.

Suite à l'ouverture des plis du 3 juin 2010 à 14 h le marché de fournitures a été attribué à l'entreprise **LACROIX SIGNALISATION à SAINT HERBLAIN 44** pour un montant HT de 11 665.24 €, l'option pose a été écartée et sera organisée par les agents en travaux de régie.

Après avoir donné lecture de ces éléments, et après délibération, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des 11 élus présents d'attribuer le marché détaillé ci-dessus, et autorise le Maire à signer les marchés correspondants.

2 . Attribution marché de travaux : rénovation peinture gendarmerie

Une consultation a été faite auprès de « marchéonline.com », pour la publication des MAPAS de moins de 90 000 € HT.

Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 3 juin 2010 pour une remise des offres le 18 juin 2010 à 12 h pour le marché de travaux
Suite à l'ouverture des plis du 21 juin 2010 à 14 h le marché de travaux a été attribué à l'entreprise L'UNION DES PEINTRES TOULOUSE 31 pour un montant HT de 16 174 03 €, soit 19 344 14 € TTC.

Après avoir donné lecture de ces éléments, et après délibération, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des 12 élus présents d'attribuer le marché détaillé ci-dessus, et autorise le Maire à signer les marchés correspondants.

3 . Emploi saisonnier : animateur

Création d'un emploi saisonnier pour l'encadrement de l'accueil péri scolaire, 10 heures par semaine à compter du **1^{er} juillet 2010** pour une période de 6 mois.

Après avoir donné lecture de ces éléments, et après délibération, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des 12 élus présents de créer un emploi saisonnier pour l'encadrement de l'accueil péri scolaire.

4.Plan Local d'Urbanisme : modification

Un ensemble de documents a été présenté lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 16/01/2010 au 15/02/2010 dans le cadre la modification du P.L.U. Après examen des pièces, les services de l'Etat ont demandé de ne pas approuver la modification du PLU prescrite par délibération du 3 avril 2009 modifiée le 22 juillet 2009 suite à une erreur matérielle au niveau du zonage sur le secteur de Gamelou et de prendre en compte des remarques inscrites sur le registre tout en tenant compte des observations de l'Etat.

La procédure de modification est nécessaire pour :

- la réalisation du projet de construction de la station d'épuration (parcelles BX 77-78-96 p- 76-11)
- la modification de l'article 2 du règlement de la zone A,
- la modification de l'article 2 du règlement de la zone N,
- le changement de zonage des parcelles BW 541-543-545-43-40-41p (2 AU en 1 AU) et l'élaboration du schéma d'orientation d'aménagement pour une partie de la zone 1 AU du secteur de Gamelou,
- la réalisation des schémas d'orientation d'aménagement pour les secteurs d'Emelies, le Falgayras (pour partie), Riols (pour partie) et Méchanel.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas approuver la procédure de modification du PLU prescrite par délibérations des 3 avril 2009 et modifiée le 22 juillet 2009, d'élaborer un nouveau dossier en prenant compte des observations émises par le service de l'Etat et de prescrire une nouvelle modification portant sur les projets définis ci-dessus.

5 Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Société de chasse Saint Hubert Lalbenquoise dans lequel la société sollicite un terrain viabilisé afin d'y construire une cabane de chasseur.

Une réponse sera faite après examen des possibilités issues de la révision de notre P.L.U

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 15.

LALBENQUE, le 28 juin 2010

Le Maire

J.POUGET.